

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **5 décembre 2017**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS**, Sandra **PIERRE** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Christophe **BOUCARD** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Mesdames Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*), Valérie **BLANC-MONTUS** (*pouvoir donné à Madame Chantal **LE GARREC***), Marinette **DE BARROS** (*pas de pouvoir*) et Messieurs Gérard **DANIEL** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***), Hervé **LORIOUX** (*pas de pouvoir*), Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir donné à Monsieur Stéphane **BEILVERT***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **27 octobre 2017**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Christophe **PEYRAMAURE**, le nouvel agent recruté à compter du **1^{er} décembre 2017** qui occupera les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Afin de parfaire sa formation, il effectuera un stage de 15 jours à **MONTPELLIER**. Il sera assermenté le **13 janvier 2018**. Monsieur Christophe **PEYRAMAURE** sera sous l'autorité directe de Monsieur le Maire et de Madame Geneviève **THOMAS**, Directrice Générale des Services, en son absence. Il sera encadré par 2 référents : Messieurs Stéphane **BEILVERT** et Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire précise que, concernant le point relatif à un avenant sur la salle socio-culturelle, il convient d'ajouter l'avenant n° 1 **COUDRONNIERE**, l'avenant n° 1 **MISSENARD** et l'avenant n° 1 **VÉQUAUD**.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Demandes de subventions,
- Rétrocession « Le Clos Saint Nicolas 2 »,
- Subvention Conseil Départemental : « Voix d'Aunis »,
- Demande de subvention au Conseil Départemental spectacle du catalogue départemental,
- Avenant n° 2 MC Menuiserie – espace socio-culturel,
- Remplacement de Mme ROBERT : Conseil administration CCAS et SIEAGH,

.../...

.../...

- Réfection du chemin de remembrement Saint Nicolas,
- Nouvelle proposition d'implantation d'une antenne 4G ORANGE,
- Modification du tableau des commissions,
- Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours,
- ACM : modification horaire d'ouverture du mercredi matin,
- Médecine du travail pour les agents communaux,
- Acquisition foncière,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Demandes de subventions : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions suivantes :

Délibération
n° 2017/52

- association ARAMY :

En raison de la vétusté et de la dangerosité des tapis mis à la disposition de l'association, Monsieur le Président sollicite de la municipalité une aide financière afin de renouveler ces tatamis.

Un budget pour cette opération est présenté.

Monsieur Stéphane **BEILVERT**, qui a échangé avec le Président sur ce renouvellement, pense que les tapis souhaités manquent de densité compte tenu de l'utilité qui en sera faite.

Une discussion s'engage et le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) décide de surseoir à cette demande de subvention car une mutualisation pourrait être envisagée avec l'association de boxe qui partage les mêmes locaux.

- Club Photo-Vidéo d'ANDILLY :

Cette association souhaiterait acquérir du nouveau matériel pour un montant de **600,00 €** et sollicite la municipalité afin d'obtenir une aide financière.

Après examen du budget prévisionnel présenté, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte d'accorder une subvention de **400,00 €**.

- association de Gymnastique Volontaire :

Cette année, 8 jeunes d'**ANDILLY** fréquentent l'association.

Comme à l'accoutumée, le Conseil Municipal (**12 votants + 3 pouvoirs – 15 pour**) accepte de subventionner cette association à hauteur de **10,00 € par jeune, soit 80,00 €**.

Madame Diane **DE BARROS**, qui fait partie du bureau de la Gymnastique Volontaire, ne participe pas au vote.

- Association Sportive d'ANDILLY (A.S.A.) :

35 jeunes sont inscrits à l'école associative de foot.

.../...

.../...

Comme à l'accoutumée, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte d'accorder une subvention de **10,00 € par enfant, soit 350,00 €.**

- Ecole primaire de « Sérigny » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école de « Sérigny » afin de financer le projet pédagogique de l'année scolaire.

Ce projet consiste en un parcours artistique et pédagogique de janvier 2018 à juin 2018 avec intervention d'une artiste sur le thème théâtre/jeu clownesque.

Le montant de cette opération s'élève à **1 905,00 €**, dont **830,00 €** seraient financés par la coopérative scolaire.

En conséquence, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**), après discussion, accepte d'accorder **25,00 € par élève, soit 1 075,00 €** (43 enfants x 25,00 €).

Rétrocession « Le Clos Saint Nicolas 2 » : Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Vice-président de la Commission voirie - urbanisme – développement durable, expose au Conseil Municipal que le lotissement « Le Clos Saint Nicolas II », réalisé par la société « **Les Terres d'Aunis** » est achevé.

Délibération
n° 2017/53

La réception des travaux a eu lieu **le 9 novembre 2017**. Tous les contrôles de réseaux (eau, électricité, téléphone, éclairage public, assainissement, eaux pluviales, voirie) ont été effectués et sont conformes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal le transfert des équipements communs et des voiries de ce lotissement dans le patrimoine communal, à savoir :

- parcelle **section AE n° 336**
« rue du Grand Moulin »
 - d'une surface de 29 ares 49 ca
- parcelle **section ZL n° 197**
Lieudit « Saint Nicolas »
 - d'une surface de 10 ares 31 ca
- parcelle **section ZL n° 198**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue des Augets)
 - d'une surface de 24 ares 66 ca
- parcelle **section ZL n° 199**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue Saint Nicolas)
 - d'une surface de 77 ca
- parcelle **section ZL n° 200**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue Saint Nicolas)
 - d'une surface de 1 are 60 ca
- parcelle **section ZL n° 201**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue des Groies)
 - d'une surface de 47 ca
- parcelle **section ZL n° 202**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue des Groies)
 - d'une surface de 53 ca
- parcelle **section ZL n° 203**
Lieudit « Saint Nicolas » (rue des Groies)
 - d'une surface de 59 ca

.../...

.../...

- parcelle **section ZL n° 204**
Lieu dit « Saint Nicolas » (rue des Groies)
 - d'une surface de 55 ca

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte cette rétrocession qui sera formalisée en l'étude de Maître **GIRAUDET** à **MARANS** pour l'euro symbolique, les frais d'actes et d'enregistrement restant à la charge du lotisseur « **Les Terres d'Aunis** » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Subvention Conseil Départemental : « Voix d'Aunis » : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le **Conseil Départemental** avait accordé, dans sa séance du **21 octobre 2016**, une subvention de **1 600,00 €** pour l'organisation du spectacle « Cocktail d'Opéra » par la compagnie lyrique et musicale « La Bohème », le **7 octobre 2016** à **ANDILLY**.

Délibération
n° 2017/54

Cependant, « Voix d'Aunis » qui a effectué le recouvrement de ce spectacle d'un montant de 3 200,00 € n'a facturé à la commune que la somme de **2 000,00 €** (3 200,00 € - les subventions du Pays d'Aunis et de la Communauté de Comunes Aunis Atlantique : 1 200,00 €).

En conséquence, le Conseil Départemental ne peut calculer sa participation que sur les 2 000,00 €, soit **1 000,00 €** au lieu de 1 600,00 €.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte cette nouvelle base subventionnable pour ce spectacle.

Demande de subvention au Conseil Départemental spectacle du catalogue départemental : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents spectacles issus du catalogue départemental et subventionnés par le **Conseil Départemental**.

Délibération
n° 2017/55

Un de ces spectacles pourrait être choisi pour agrémenter la journée d'inauguration de la maison socio-culturelle prévue le **17 mars 2018**.

Plusieurs styles de musiques sont présentés. Le montant de ces prestations varie de 1 200,00 € à 1 900,00 €, allant d'une durée de 90 à 120 minutes. Le taux subventionnable est de 50 %.

Après échange sur les différentes propositions, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) retient le groupe « **Paris Paname et sa valise** » pour un montant de **1 820,00 €** et la demande de subvention s'y rapportant sera sollicitée auprès du **Conseil Départemental**.

Avenants espace socio-culturel : Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal en espace socio-culturel, Monsieur le Maire présente les avenants suivants :

Délibération
n° 2017/56

- **Avenant n° 2 : MC Menuiserie** (lot 5 – Menuiseries extérieures alu)

Cet avenant concerne une plus-value due à la pose d'un vitrage sur le puits d'un montant de **1 413,78 € H.T.** ou **1 696,54 € T.T.C.**

.../...

.../...

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **25 816,00 € H.T.** ou **30 979,20 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **25 816,00 € H.T.** ou **30 979,20 € T.T.C.** et après avenant n° 2 passe à **27 229,78 € H.T.** ou **32 675,74 € T.T.C.**

- Avenant n° 1 : **Coudronnière** (lot 2 – Menuiseries intérieures bois)

Cet avenant concerne une plus-value due à des travaux complémentaires sur l'escalier et à la création d'une façade menuisée sous l'escalier d'un montant de **3 505,00 € H.T.**

Cet avenant concerne également une moins-value due à la suppression de volets bois d'un montant de **3 505,00 € H.T.**

Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de **0,00 €.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **24 340,75 € H.T.** ou **29 208,90 € T.T.C.** n'est pas modifié à la suite de cet avenant.

- Avenant n° 1 : **Missenard** (lot 9 – Chauffage, ventilation, plomberie sanitaires)

Cet avenant concerne une plus-value due à des travaux de reprise des réseaux de ventilation suite à des dégradations causées par le plaquiste d'un montant de **1 499,43 € H.T.** ou **1 799,32 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **59 933,82 € H.T.** ou **71 920,58 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **61 433,25 € H.T.** ou **73 719,90 € T.T.C.**

- Avenant n° 1 : **Véquaud** (lot 8 – Peinture)

Cet avenant concerne les travaux de bandes de placo avec enduisage réalisés par l'entreprise **VÉQUAUD** en raison du retard sur le planning de l'entreprise **FAURE** (lot 6 – plâtrerie, isolation, faux-plafond) et qui entraîne une plus-value due d'un montant de **1 100,00 € H.T.** ou **1 799,32 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **5 529,27 € H.T.** ou **6 635,12 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **6 629,27 € H.T.** ou **7 955,12 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Remplacement de Mme ROBERT : Conseil administration CCAS et SIEAGH :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de Madame Stéphanie **ROBERT**, il convient de la remplacer au sein de 2 instances :

- Conseil d'administration CCAS : Monsieur Maurice **DEBÈGUE** se porte candidat pour assurer la fonction de membre élu au sein du CCAS.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte cette proposition.

Délibération
n° 2017/57

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration sont désormais :

- Mme Elodie **CAILLAUD**,
 - Mme Chantal **LE GARREC**,
 - M. Gérard **FAVRE**,
 - Mme Valérie **BLANC-MONTUS**,
 - Mme Diane **DE BARROS**,
 - M. Maurice **DEBÈGUE**.
- **SIEAGH** : Monsieur Frédéric **FRANÇOIS** souhaite remplacer Madame Stéphanie **ROBERT** en qualité de délégué suppléant au SIEAGH.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte cette proposition.

En conséquence, les membres délégués auprès du SIEAGH sont désormais :

Délégués titulaires : M. Alain **BELLOUARD**,
M. Christophe **BOUCARD**.

Délégués suppléants : M. Gérard **DANIEL**,
M. Frédéric **FRANÇOIS**.

Réfection du chemin de remembrement Saint Nicolas : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après l'achat d'une bande de terre pour élargir ce chemin, des devis ont été demandés pour entreprendre les travaux.

Délibération
n° 2017/58

Ce chemin sera la continuité de la rue Saint Nicolas et considéré, non plus comme un chemin, mais comme une rue.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane **BEILVERT** qui présente 3 devis pour la réalisation de ce chantier :

- proposition **EIFFAGE** → **69 021,00 € H.T.**
- proposition **Syndicat de la Voirie** → **63 956,03 € H.T.**
- proposition **ATLANROUTE** → **49 242,00 € H.T.**

Après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) décide de confier la réfection de l'ancien chemin de remembrement Saint Nicolas à l'entreprise **ATLANROUTE**.

Monsieur Stéphane **BEILVERT** précise qu'il a sollicité le Syndicat d'Electrification pour l'éclairage (8 candélabres à led) de ce nouveau tronçon de la rue Saint Nicolas.

Nouvelle proposition d'implantation d'une antenne 4G ORANGE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite par **ORANGE** pour l'implantation d'une antenne 4G sur le territoire communal.

Délibération
n° 2017/59

Le site de l'ancienne déchetterie a été proposé mais ne semble pas convenir. Un rendez-vous est fixé en janvier 2018. **ORANGE** souhaiterait installer non plus une antenne de 12 mètres mais de 30 mètres dans la rue des Sports, sur un terrain qui appartient à un particulier.

Dans l'attente de la venue d'**ORANGE**, le Conseil Municipal sursoit à la demande d'**ORANGE**.

.../...

.../...

Modification du tableau des commissions : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Chantal **LE GARREC**, Conseillère Municipale déléguée, d'intégrer la commission n° 2 Bâtiments publics, aménagement et environnement.

Délibération
n° 2017/60

Après avoir pris connaissance de cette demande, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) accepte l'entrée de Madame Chantal **LE GARREC** dans cette commission.

Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de l'éducation, la citoyenneté et la jeunesse concernant les rythmes scolaires.

Délibération
n° 2017/61

Madame Karine **DUPRAZ** rend compte au Conseil Municipal des positions prises par les 3 écoles lors des conseils d'écoles : les 2 écoles primaires émettent le souhait de repasser à la semaine de 4 jours tandis que l'école maternelle préfère rester à la semaine des 4 jours et demi avec suppression des TAP.

L'Inspection académique va devoir se prononcer.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**), quant à lui, après discussion, décide d'opter dès la prochaine rentrée à la semaine des 4 jours.

ACM : modification horaire d'ouverture du mercredi matin : Suite à la décision du Conseil Municipal de rétablir la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée, Madame Karine **DUPRAZ** expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'avancer l'heure d'ouverture du Centre de loisirs le mercredi matin et de la porter à 7 h 30.

Délibération
n° 2017/62

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**), après discussion, accepte cette proposition.

Médecine du travail pour les agents communaux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le **1^{er} janvier 2015**, la MSA n'assure plus les visites médicales du personnel communal.

Délibération
n° 2017/63

Une mutualisation avait été envisagée au sein de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** mais, après étude, il s'avère que les tarifs de groupes ne seraient pas plus intéressants qu'en commune individuelle.

C'est pourquoi, contact a été pris avec l'organisme Santé au Travail d'Aunis et de Saintonge, basé à **LA ROCHELLE** avec une antenne sur **MARANS**.

La cotisation annuelle pour **2017** était de **89,00 € H.T.** par agent.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**), conscient de l'obligation de ce service vis-à-vis du personnel accepte d'adhérer à cet organisme de surveillance médicale et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

.../...

.../...

Acquisition foncière : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un habitant de la commune, propriétaire en indivision de 2 parcelles de terre cadastrées section ZK n° 244 d'une contenance de 278 m² et section ZK n° 245 d'une contenance de 672 m² de les céder pour l'euro symbolique à la commune.

Délibération
n° 2017/64

Ces terrains se situent près de la station d'épuration.

Les membres du Conseil Municipal engagent une discussion quant à l'utilité d'une telle acquisition. Monsieur Maurice **DEBÈGUE**, ancien président du Syndicat d'assainissement, pense qu'il serait plus opportun de proposer ces parcelles au Syndicat Départemental des Eaux de **SAINTE**, propriétaire de la station d'épuration et gestionnaire du réseau d'assainissement.

En conséquence, le Conseil Municipal (**13 votants + 3 pouvoirs – 16 pour**) ne désire pas donner une suite favorable à cette proposition d'acquisition.

INFORMATIONS

- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** fait part de l'état d'avancement des travaux du bâtiment socio-culturel ; ceux-ci devraient être achevés fin de semaine prochaine. Monsieur le Maire annonce que la livraison des meubles de la bibliothèque sera effectuée **le lundi 18 décembre 2017**. La tempête du début de semaine a permis de mettre à jour des infiltrations au niveau des huisseries.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente des esquisses de l'architecte pour le projet de réaménagement de la salle des fêtes d'**ANDILLY**.
- **Le 14 décembre 2017** aura lieu la réunion d'achèvement des travaux de la salle « La Passerelle ». Plusieurs problèmes subsistent.
- **Le vendredi 8 décembre 2017**, le transport du skate-park depuis **LE CHÂTEAU D'OLONNE** vers **ANDILLY** a eu lieu. Un camion avec chauffeur avait été loué pour l'occasion moyennant un coût de **350,00 € H.T.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association **Ima'Djinn** animera le repas des aînés.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** fait part au Conseil Municipal de plusieurs remarques émanant de Monsieur Gérard **DANIEL**, absent ce jour à la réunion :
 - * Il serait souhaitable que la réunion d'organisation du 14 juillet soit programmée assez longtemps à l'avance pour que les associations puissent prendre contact entre elles et échanger sur les différents préparatifs.
 - * Lors de sa présence à la fête de la Sainte-Barbe, une collecte pour les pupilles des pompiers a eu lieu et qu'il est toujours possible de faire des dons.
 - * Lors d'une rencontre avec l'**Eveil** de **MARANS**, il a été envisagé que celui-ci pourrait nous déléguer une personne jouant du clairon pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.
 - * De nouvelles modalités de recyclages sont entrées en vigueur et la visite du centre de tri est possible en début d'année.

.../...

.../...

- Monsieur le Maire fait le point sur les dates importantes à venir :
 - * Vœux de la Communauté de Communes Aunis Atlantique → **le 11/01/18** à 18 h 00
 - * Vœux aux habitants d'ANDILLY → **le 13/01/18** à 19 h 30
 - * Repas des aînés → **le 14/01/18** à 12 h 00
 - * Vœux du personnel → **le 12/01/18** à 19 h 30

} (*à la salle*
} « *La Passerelle* »)
- Un « couac » s'est produit lors de location de la nacelle pour l'installation des décorations de Noël. Les illuminations de Noël seront donc mises et retirées plus tardivement.
- Madame Chantal **LE GARREC** fait remarquer que les nids d'hirondelles à la salle centrale n'ont pas été retirés.
- Monsieur Christophe **BOUCARD** interroge Monsieur le Maire sur le dossier « **Intermarché** ». Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé et qu'il faut donc attendre la convocation de la CNAC à **PARIS**.
- Le bâtiment qui abritait le magasin Coop va être mis en vente.

13 délibérations ont été prises (*du n° 2017/52 au n° 2017/64*)
à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 29.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale déléguée	<i>Absente excusée</i>
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Marinette DE BARROS	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale déléguée	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	<i>Absent excusé</i>